



Transporter par mer sans barrières

- **Initiatives européennes pour un transport maritime de marchandises efficace et compétitif**

- **Initiatives pour des ports européens plus performants**

Le fret qui transite par les ports européens est en augmentation constante : par exemple, le volume transporté par conteneurs entrant et sortant des ports maritimes a doublé en quelques années. En fait, près de 90 % de l'ensemble du commerce de l'Union avec des pays tiers passe par les ports d'Europe, où sont chargées et déchargées quelque 3,2 milliards de tonnes de fret par an. Les ports maritimes de l'Union européenne sont vitaux pour la compétitivité tant de son commerce intérieur que de son commerce extérieur, et ils constituent des liens essentiels vers ses territoires insulaires et ses régions éloignées. De plus, les ports sont une source directe et indirecte de plus d'un demi-million d'emplois, et assurent le dynamisme et le développement des régions entières comprenant la plupart des régions périphériques.

MEMO - TRANSPORTER PAR MER SANS BARRIERES

L'Europe a donc besoin d'un système de ports accessibles, performants et de plus de capacité portuaire, tout en optimisant l'utilisation des capacités existantes. La Communication de la Commission sur la politique portuaire européenne recense toutes les questions pour lesquelles les ports européens doivent trouver une solution afin de pouvoir faire face à la demande toujours croissante de transport, aux changements technologiques (comme le transport de fret conteneurisé, les nouvelles technologies d'information et de communication) et à la nécessité de réduire les émissions. La Commission veut avant tout **aider les ports européens à relever ces défis, à se développer et à devenir plus compétitifs.**

La Communication est le résultat de huit mois de **consultation** avec les parties intéressées. En mars 2006, le Vice-président Barrot a décidé de lancer une large consultation afin de mieux comprendre le secteur portuaire. Cette consultation a couvert des sujets aussi variés que les services portuaires, le financement des ports, les problèmes environnementaux, le travail dans les ports, les connexions avec l'arrière-pays (*hinterland*), les relations avec les ports des pays tiers, etc.

La Communication expose **un plan d'action**, tout en annonçant de futures initiatives législatives, pour faire face aux cinq grands défis du système portuaire européen aujourd'hui:

- Augmenter **l'efficacité et la productivité** des ports dans toutes les façades maritimes de l'Europe ;
- Concilier **l'augmentation** nécessaire **des capacités d'investissements** avec **le respect** simultané de **l'environnement** ;
- Moderniser le système portuaire, y compris la **simplification de procédures administratives** et le recours accru aux **technologies de l'information (e-maritime)**;
- Garantir des conditions de **concurrence équitables** entre ports ;
- Veiller au facteur humain, dans un cadre renouvelé de **dialogue social**.

L'objectif commun de ces initiatives est de créer un cadre qui permettra aux ports européens de se développer durablement en obtenant l'investissement nécessaire à leur modernisation. Cette modernisation des installations portuaires devrait contribuer à attirer de nouveaux clients et jouer un rôle crucial en fournissant aux transporteurs européens de vraies solutions intermodales. Ainsi, le plan d'action contient des outils concrets qui seront fondamentaux pour les investisseurs, comme les **orientations sur les règles environnementales** (à savoir comment les appliquer au développement portuaire) et celles sur les **aides d'Etat aux ports**.

La Communication inclut également des **orientations juridiques sur l'accès au marché des services portuaires** (concessions portuaires, services nautiques techniques et lamanage) et sur le **travail dans les ports**. La Commission consacre une attention particulière à ce dernier domaine. En envisageant une directive sur la formation des travailleurs portuaires, en suivant de près l'application des règles relatives à la sécurité et à la santé au travail ainsi qu'en soutenant la création d'un comité de dialogue sectoriel, elle veut accroître l'attractivité de la profession et assurer une main-d'œuvre qualifiée pour le secteur.

- **Pour un espace européen de transport maritime sans barrières**

Contrairement au transport routier qui bénéficie du marché intérieur depuis 1993, le transport maritime de marchandises entre ports de l'Union européenne est traité de la même façon que les transports à destination des pays tiers. Le transport maritime entre Etats membres est donc soumis à de nombreux contrôles documentaires et physiques par les administrations douanières, sanitaires, vétérinaires, phytosanitaires ou les autorités de contrôle d'immigration.

Cette différence de traitement entre modes de transports n'est plus justifiée. Elle pénalise le transport maritime qui est pourtant moins coûteux et a un impact moins négatif sur l'environnement, alors que celui-ci devrait être utilisé pour réduire le nombre de camions sur un réseau routier de plus en plus encombré. Il est paradoxal qu'un transport maritime entre, par exemple, des ports aussi proches qu'Anvers et Amsterdam, soit considéré comme sortant du territoire de l'Union européenne alors que les camions peuvent sillonner l'Europe sans entraves.

Pour remédier à cette situation, la Commission européenne a introduit **le concept d'espace européen de transport maritime qui vise à supprimer ou réduire les nombreuses procédures administratives appliquées lors du transport de marchandises européennes par mer entre ports européens**. Le bon fonctionnement de cet espace pourra être contrôlé par les autorités nationales grâce à l'utilisation générale de dispositifs permettant le suivi des navires. Ceci est dans le but de rendre acceptable le risque de fraude, que pourrait faire craindre une suppression des contrôles.

La Commission lance ce 17 octobre, pour une durée de deux mois, une consultation des parties intéressées sur le concept d'espace européen de transport maritime sans barrières. Elle présentera le résultat de la consultation, une analyse d'impact des différents scénarios de mise en œuvre de cet espace, ainsi que les propositions appropriées en 2008.

- **Les autoroutes de la mer**

La mise en place d'un espace européen de transport maritime est indispensable pour le développement efficace des autoroutes de la mer. Les autoroutes de la mer constituent des voies maritimes clés entre les États membres de l'UE. Elles offrent des services réguliers de haute qualité qui, en combinaison avec d'autres modes, représentent une alternative efficace au transport exclusivement routier. Les autoroutes de la mer offrent une solution plus rentable et moins polluante pour le transport du fret, tout en réduisant les encombrements routiers le long des principaux goulets d'étranglement d'Europe. De plus, elles représentent des liaisons efficaces et fiables pour les régions périphériques. Tout un réseau d'autoroutes de la mer devra être en place afin d'absorber une partie significative de la croissance attendue du trafic de fret routier. Au même temps, le transport maritime à courte distance devra continuer à améliorer sa performance.

MEMO - TRANSPORTER PAR MER SANS BARRIERES

Six ans après l'annonce de l'initiative dans le livre blanc sur la politique européenne des transports, la Commission publie un **rapport sur les progrès réalisés dans le développement des autoroutes de la mer**. Elle constate que les Etats membres sont activement impliqués dans la mise en place des mécanismes de soutien pour les autoroutes de la mer. Un deuxième constat est que le secteur privé a démontré un grand intérêt pour le concept, un intérêt qui ne se limite pas aux possibilités de financement offertes par les instruments communautaires.

Afin d'encadrer ce développement, la Commission lance une **consultation sur un nombre de nouvelles idées** tel que le développement d'indicateurs de performance ; le « benchmarking » des différentes options pour acheminer la marchandise de son point d'origine au point de destination ; ainsi que la reconnaissance de certains services existants comme des autoroutes de la mer.

La Commission a un bon espoir qu'une première liste de projets des autoroutes de la mer puisse être adoptée en 2010. La Commission y croit et y apporte sa contribution. Elle a mis en place des **instruments financiers** comme les programmes RTE-T (réseau transeuropéen de transport) et Marco Polo permettant d'apporter un soutien financier communautaire accru pour le développement des autoroutes de la mer. Elle a nommé **M. Luis Valente de Oliveira coordonnateur européen** pour ces projets qui facilitera la coopération entre tous les acteurs des secteurs public et privé.

La balle est maintenant dans le camp des secteurs publics et privés qui doivent préparer de bons projets autoroutes de la mer qui permettent d'acheminer une part bien plus importante du transport de marchandises par la mer, dans le but de décongestionner notre système de transport et de le rendre moins polluant et plus économe en énergie.

Pour plus d'information sur les consultations publiques (ouvertes jusqu'au 20 décembre 2007), visitez les sites:

Espace européen de transport maritime sans barrières:

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=barriers&lang=EN>

Autoroutes de la mer:

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=mossea&lang=EN>